

| Informations de base | |
|--|--------------------|
| 2021/2023(INI) INI - Procédure d'initiative Relations UE-Inde Subject 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie Zone géographique Inde | Procédure terminée |

| Acteurs principaux | | | | |
|-----------------------|---|--|---|---------------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | <div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">AFET</div> Affaires étrangères | | ALAMETSÄ Alviina (Greens /EFA) | 25/01/2021 |
| | | | Rapporteur(e) fictif/fictive GROŠELJ Klemen (Renew) MARIANI Thierry (ID) WALLACE Mick (The Left) | |
| Commission européenne | DG de la Commission | | Commissaire | |
| | Commerce | | DOMBROVSKIS Valdis | |

| Événements clés | | | |
|-----------------|--|------------------------------|------------------------|
| Date | Événement | Référence | Résumé |
| 13/04/2021 | Vote en commission | | |
| 19/04/2021 | Dépôt du rapport de la commission | A9-0124/2021 | |
| 26/04/2021 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 28/04/2021 | Débat en plénière | CRE link | |
| 29/04/2021 | Décision du Parlement | T9-0163/2021 | Résumé |
| 29/04/2021 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| Informations techniques | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Référence de la procédure | 2021/2023(INI) |
| Type de procédure | INI - Procédure d'initiative |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 121 |

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Autre base juridique | Règlement du Parlement EP 165 |
| État de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission | AFET/9/05422 |

| Portail de documentation | | | | |
|---|------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Parlement Européen | | | | |
| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
| Projet de rapport de la commission | | PE689.503 | 01/03/2021 | |
| Amendements déposés en commission | | PE689.751 | 22/03/2021 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A9-0124/2021 | 19/04/2021 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0163/2021 | 29/04/2021 | Résumé |

Relations UE-Inde

2021/2023(INI) - 29/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 594 voix pour, 34 contre et 63 abstentions, une recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations UE-Inde.

L'Union européenne et l'Inde doivent se rencontrer lors d'une réunion des dirigeants le 8 mai 2021 à Porto (Portugal), à la suite de leur engagement à se réunir régulièrement au plus haut niveau et à renforcer le partenariat stratégique établi en 2004, dans le but d'intensifier la coopération économique et politique.

Dans cette perspective, le Parlement européen a formulé une série de recommandations dans les domaines suivants :

Relations générales UE-Inde

Le Parlement a recommandé d'approfondir les relations entre l'Union et l'Inde en tant que partenaires stratégiques, ainsi que de respecter l'engagement d'organiser des dialogues multiniveaux réguliers, notamment des sommets.

Les députés ont appelé à consolider les progrès accomplis dans le cadre du partenariat stratégique et à réaliser des avancées concrètes sur les questions prioritaires, notamment la résilience de la santé mondiale, le changement climatique et la croissance verte, le passage au numérique et les nouvelles technologies, la connectivité, le commerce et les investissements, la politique étrangère, de sécurité et de défense, ainsi que les droits de l'homme.

Le Parlement a souligné l'importance de l'Inde en tant que partenaire dans la lutte mondiale contre le changement climatique et la dégradation de la biodiversité ainsi que dans une transition verte vers l'énergie renouvelable et la neutralité climatique.

Les députés ont appelé à promouvoir un dialogue interparlementaire structuré et ont demandé que les sociétés civiles de l'Union et de l'Inde, y compris les syndicats, les organisations professionnelles, les organisations féministes et LGBTQI, les organisations de protection de l'environnement, les chambres de commerce soient explicitement consultées au sujet de la mise en œuvre des relations UE-Inde.

Coopération en matière de politique étrangère et de sécurité

Le Parlement a recommandé de promouvoir une plus grande synergie dans la politique étrangère et de sécurité au travers des mécanismes de dialogue existants en la matière et au sein des enceintes établies dans le cadre de la feuille de route UE-Inde à l'horizon 2025. Il a souligné la nécessité d'assurer une coordination thématique plus étroite des politiques de sécurité internationales et de prendre des mesures dans des domaines tels que la sécurité nucléaire, l'atténuation des armes chimiques, la prévention des conflits régionaux et la consolidation de la paix, la sécurité maritime, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que la cybersécurité et les menaces hybrides.

Les députés ont également invité à renouveler les efforts de l'Union en vue du rapprochement et du rétablissement de relations de bon voisinage entre l'Inde et le Pakistan et à soutenir la candidature de l'Inde à un siège permanent au sein d'un Conseil de sécurité modernisé.

Promotion de l'état de droit, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance

Le Parlement a recommandé :

- de placer les droits de l'homme et les valeurs démocratiques au cœur des relations de l'Union avec l'Inde, de façon à favoriser un dialogue constructif axé sur les résultats et une meilleure compréhension mutuelle;
- d'élaborer, en collaboration avec l'Inde, une stratégie pour aborder les questions relatives aux droits de l'homme, en particulier celles qui concernent les femmes, les enfants, et les minorités ethniques et religieuses, ainsi que les questions liées à la liberté de religion ou de conviction;
- de s'attaquer au problème de la discrimination fondée sur les castes;

- de traiter les questions relatives à l'état de droit, telles que la lutte contre la corruption et la mise en place de conditions permettant aux journalistes indépendants et à la société civile, notamment aux défenseurs des droits de l'homme, de travailler en toute liberté et en toute sécurité, et d'intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans le cadre plus large du partenariat UE-Inde.

Le commerce au service du développement durable et de la prospérité

L'Union est le principal partenaire commercial de l'Inde tandis que l'Inde est le 9e partenaire commercial de l'Union. Le Parlement a recommandé :

- de tirer le meilleur parti de l'engagement de l'Inde en faveur du multilatéralisme et d'un ordre commercial international fondé sur des règles;
- de promouvoir le rôle décisif de l'Inde dans les efforts actuels de réforme de l'Organisation mondiale du commerce;
- d'évaluer dans quelle mesure le mandat de négociation de la Commission doit être actualisé si l'objectif est de conclure un accord de commerce et de coopération comportant des dispositions ambitieuses sur un chapitre exécutoire consacré au commerce et au développement durable aligné sur l'accord de Paris.

La résilience au travers de partenariats sectoriels

Le Parlement a souligné l'importance de partenariats de numérisation avec des partenaires qui partagent les valeurs de l'Union et utilisent les technologies en conformité avec les droits fondamentaux. Il a recommandé de prendre des mesures efficaces pour faciliter la mobilité entre l'Union et l'Inde, notamment pour les migrants, les étudiants, les travailleurs hautement qualifiés et les artistes, compte tenu de la disponibilité de compétences et des besoins du marché du travail de l'Union et de l'Inde. Les échanges interpersonnels devraient constituer l'une des principales dimensions du partenariat stratégique.

Pandémie de COVID-19

L'Inde est l'un des pays les plus durement touchés par la nouvelle pandémie de COVID-19 en ce qu'elle compte plus de 11 millions de cas confirmés et plus de 150.000 morts. Le gouvernement indien a entrepris de donner des millions de vaccins à des pays de son voisinage immédiat et à des États partenaires clés de l'océan Indien.

La coopération bilatérale et multilatérale devrait englober le renforcement de la sécurité internationale, l'amélioration de la préparation et des réponses aux urgences sanitaires mondiales, telles que la pandémie de COVID-19 actuelle.

Le Parlement a recommandé i) de rappeler le rôle de l'Inde en tant que principal fabricant de produits pharmaceutiques, de médicaments génériques et de vaccins, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire mondiale actuelle; ii) d'encourager les entreprises communes à garantir l'accès universel aux vaccins contre la COVID-19; iii) de veiller à ce que l'Union et l'Inde jouent ensemble un rôle moteur dans la promotion de la santé en tant que bien public mondial.